DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

**COMMUNE DE OGY-MONTOY-F** 

Envoyé en préfecture le 27/06/2024 Recu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID: 057-200073609-20240625-DCM712024-DE

# du **25 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

#### **NOMBRE:**

de conseillers en exercice : 19 de présents : 15 de votants : 19

### **Etaient présents:**

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

## **Procurations:**

Me GUILLAUME Monique donne procuration à Me FRANCOIS Andrée Me MANGIN Marie-Françoise donne procuration à Me GAUTIER Marina Mr ERBSTOSSER Laurent donne procuration à Mr DIM Lucien Mr MANGIN Sébastien donne procuration à Mr LACOGNATA Alain

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/06/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/06/2024.

### N° 71/2024 : Déduction frais de baux de chasse

Dans le cadre du suivi des baux de chasse, la commune engage des frais pour la gestion administrative de toute la logistique, du passage de l'appel d'offre jusqu'au mandatement des loyers aux propriétaires.

La procédure nous permet de récupérer ces frais sur le montant du bail, à condition de délibérer en ce sens.

Le Maire propose donc de déduire du montant reversé aux propriétaires :

- Les frais d'annonces légales,
- L'indemnité de secrétaire de la chasse,
- Le coût du logiciel, nécessaire à la gestion des baux de chasse.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire, Après discussion, le conseil municipal par 19 VOIX POUR,

• ACCEPTE la proposition du Maire, ce, jusqu'à la fin du nouveau bail 2024-2033.

Pour extrait conforme, Ogy-Montoy-Flanville, le 25 juin 2024

Maire, Fric GULINO